



Toulouse, le 04/07/22

A Monsieur le Recteur  
de l'académie de Toulouse

Copie à M. le Secrétaire général adjoint DRH  
& à Mme la Directrice des Personnels Enseignants

Monsieur le Recteur,

Nos collègues ont pris connaissance des résultats du mouvement INTRA depuis le 10 juin dernier.

Pour la troisième année consécutive, nous relevons des erreurs graves dans les opérations de mouvement, dont un nombre toujours significatif de collègues lourdement impactés, sans qu'il soit possible de distinguer une baisse de leur nombre année après année.

Ainsi, dans notre académie, nous relevons les situations suivantes :

- collègue titulaire d'un poste fixe muté sur un vœu non formulé, situation parfois expliquée par l'oubli d'une suppression de vœux prévue par la circulaire, ou sans raison connue à ce jour ;
- collègue affecté sur un poste fantôme pour lequel il n'y a pas d'heure à assurer ;
- collègue affecté sur une zone de remplacement départementale, dont l'établissement de rattachement sera dans un autre département ;
- collègue victime d'une mesure carte scolaire qui ne retrouve pas son établissement d'origine, demandé en vœu 1 et pour lequel un poste est libéré par le mouvement ou plus d'un poste est disponible en BMP ;
- collègue victime d'une mesure de carte scolaire privé de la possibilité de former un recours, au motif d'une mutation sur l'un des vœux larges imposés par l'administration et impérativement et automatiquement formulés pour enclencher la mise en œuvre des bonifications spécifiques ;
- collègue ayant obtenu une mutation, qui leur a été communiquée, et qui lui a été finalement été refusée ;
- collègue dont le barème exact affiché par les services est changé par erreur après la date prévue de fin de contestation du barème retenu par l'administration ;
- collègues mutés qui se voient proposer en dehors de toutes règles et sans respect des vœux une autre affectation sur un poste qui n'est pas au mouvement.

A ce stade, rien ne garantit que cette liste soit exhaustive, puisque nous découvrons régulièrement des situations problématiques nouvelles.

Au-delà de cette liste de situations graves et exceptionnelles, mais qui perdurent d'une année sur l'autre, se rajoutent à nouveau les constats suivants :

- aucun de nos collègues, pourtant muté dans leurs vœux, ne peut avoir la garantie qu'ils n'auraient pas pu obtenir un vœu mieux classé ;
- plusieurs collègues sont privés de mutations alors qu'ils auraient apparemment dû avoir leur mutation puisqu'ils sont bien au-dessus de la barre ;
- opacité et incertitudes sur la manière dont l'algorithme d'affectation produit ses résultats, qui nous conduisent à redire qu'aucun des collègues participant au mouvement INTRA ne saura jamais si ses droits ont été respectés, ou si sa demande a été traitée de manière juste et équitable au regard des règles académiques de mobilité publiées ;

- le mouvement spécifique continue de servir pour partie à contourner les règles communes, sur un certain nombre de postes dont nous avons contesté la création.

Nous défendrons évidemment dans le cadre de la procédure de recours les collègues qui nous en auront donné mandat, puisque c'est la seule possibilité que leur laisse depuis 3 ans les pertes de compétences des CAP programmées par l'instauration de la loi de Transformation de la Fonction Publique. Toutefois, nombre de nos collègues qui ont contesté la décision d'affectation qu'ils ont reçue ne pourront obtenir de réponse satisfaisante à leur demande, compte tenu de l'impossibilité, à ce stade, et par exemple de les affecter sur un poste attribué par erreur à un autre collègue. Nombre de collègues ont renoncé à exercer ce droit, persuadés que la gestion des personnels est devenu un acte d'autorité qui appelle l'acceptation aveugle de la décision.

Les situations problématiques que nous rencontrons, la perte de confiance dans l'institution qu'induit, année après années, la perte de la garantie d'équité qu'offraient les CAP, sont typiques de celles que le travail des commissaires paritaires permettaient d'éviter ou de corriger avant communication aux collègues, et qui assurait que les droits de chacun-e soient respectés, défendus et qu'un traitement équitable et transparent leur était appliqué. La perte de leur examen de ces opérations si importantes pour nos collègues est aggravée par le manque de personnels au rectorat qui accroît la charge de travail des agent.e.s chargé.e.s de ces opérations, et qui rend critiques les opérations à venir : recours, phase d'ajustement des TZR, affectation des stagiaires, affectation des contractuels, au point que l'ordre dans lequel les situations des diverses catégories citées sont examinées ne semblent plus respectées.

Malheureusement, ce sont une nouvelle fois nos analyses sur les conséquences de la fin de la présence des représentants du personnel pour l'examen paritaire des opérations du mouvement intra-académique, qui se réalisent. C'est pourquoi nous continuons à réclamer au niveau national le retour des instances paritaires de pleine compétence, seules à même d'assurer transparence et équité dans une opération si pleine d'enjeux pour les carrières et les vies personnelles et professionnelles de nos collègues.

Dans l'immédiat, et à l'échelle académique, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de prendre des dispositions locales pour permettre au plus vite :

- le retour de possibilités d'échanges, mêmes informelles, des organisations syndicales avec les services, tout au long de la procédure de l'INTRA ;
- de disposer de davantage d'informations à destination des collègues et des élus les représentant : postes bloqués au mouvement pour servir de supports stagiaires, postes à complément de service, fonctionnement précis de l'algorithme, etc ;
- la possibilité pour nos collègues de former recours de manière systématique dès lors qu'ils sont placés en mesure de carte scolaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre attachement à la défense de nos collègues et l'expression de nos respectueuses salutations.

Pierre Priouret  
Secrétaire général  
SNES-FSU Toulouse

André Castellan  
Secrétaire académique  
SNEP-FSU Toulouse

Cécile Amalric – Eric Jalade  
Secrétaires académiques  
SNUEP-FSU Toulouse